



## CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

\*\*\*\*\*

Séance du 26.02.2015

\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales  
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

#### 1- BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2014 du trésorier.  
Le conseil municipal vote à l'unanimité, le compte administratif du maire de 2014.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a réalisé l'affectation des résultats.

#### 2- BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2014 du trésorier.  
Le conseil municipal vote à l'unanimité, le compte administratif du maire de 2014.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a réalisé l'affectation des résultats.

#### 3- DEMENAGEMENT DE LA MAIRIE

A compter du 2.03.2015 et jusqu'au 30.06.2015 la mairie est transférée dans la salle communale.

#### 4- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION ACCESSIBILITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Monsieur Maurice Ronnet est désigné.

#### 5- MISSION SPS POUR TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX 2015

Le devis de la société AB COORDINATION a été retenu pour la somme de 810 euros HT.

#### 6- PREEMPTION TERRAINS

La commune a décidé de préempter les terrains C 678 et C 104.

#### 7- DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a déposé une requête auprès de M le Préfet du loir et Cher afin de modifier les limites de la commune au lieu dit le Vivier (limitrophe avec la commune de Couddes.

#### 8- MODIFICATION DE LA DELIBERATION 100-2014 IAT

Il a été ajouté le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

#### 9- NOUVELLE COMPETENCE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATION D'URBANISME

Il a été délibéré afin d'accepter la nouvelle compétence de la Communauté de Communes Val de Cher Controis mais la DDT instruira les demandes de la commune jusqu'en 2016.

#### 10- MONOGRAPHIE

Le prix a été fixé à 35 euros.

#### 11- PREPARATION BUDGET 2015

Les conseillers municipaux ont débattu des orientations budgétaires 2015.

Le Maire,

Chantal MARDON